

Mais Que fait le syndicat ?

Publication du syndicat CGT de la Ville de Bourges

N° 24 : janvier 2006



Ce bulletin est rédigé et diffusé bénévolement par des militants. Si vous connaissez des collègues qui auraient été oubliés lors de sa distribution et qui souhaitent recevoir l'info, signalez-le nous pour que nous y remédiions. Ce bulletin est aussi le vôtre : vos critiques, vos remarques, vos apports sont les bienvenus

Meilleurs vœux 2006

À l'occasion de la nouvelle année, nous vous adressons nos vœux les plus sincères de santé, de réussite et de bonheur. Nous savons que leur pleine réalisation appelle une action collective majoritaire pour mettre en échec les politiques dévastatrices du gouvernement et du MEDEF. Ils ont engagé une violente offensive pour remodeler la France selon les exigences des marchés financiers mondialisés. Tous les acquis sociaux, démocratiques et culturels conquis par les luttes populaires au XXe siècle sont aujourd'hui broyés un à un. L'État régulateur et redistributeur est jeté aux orties.

Ne dites jamais :
"c'est naturel", afin
que rien ne passe
pour immuable.

Bertholt BRECHT

Plongés dans une insécurité sociale généralisée, des millions de citoyens vivent dans la crainte de l'avenir. Et ses attaques sont combinées avec une étouffante bataille idéologique qui vise à faire accepter le turbo-capitalisme financier destructeur de vies humaines, de territoires et d'environnement comme seule forme d'organisation de la société. Elle tente d'effacer des mémoires tout ce qui rappelle que le progrès social est toujours à la portée du peuple lorsque celui-ci est rassemblé.

L'histoire est manipulée pour diviser la population. Les idées nauséabondes de l'extrême droite sont banalisées. Le principe de laïcité est attaqué. Les fondements mêmes de la République sont confondus avec ceux du système capitaliste pour faire croire que c'est la République qui est en cause aujourd'hui, dans les injustices et les discriminations qui déchirent le lien social.

Ce procès est une gigantesque imposture ! Une imposture d'une extrême dangerosité, qui joue avec un désespoir social lancinant. L'atmosphère politique et sociale est aussi lourde et pesante qu'à la veille d'un gros orage ou d'une catastrophe. Le pays se trouve à la croisée des possibles. Le pire peut advenir. Le meilleur aussi. La CGT veut être actrice d'un rassemblement populaire combatif pour de nouvelles avancées de civilisation.

En 2006, nous fêterons les soixante-dix ans du Front populaire ! Ce sera l'occasion de montrer que ce qui était possible à ce moment-là ne l'est pas moins aujourd'hui. Au contraire, l'accroissement des profits, comme les progrès technologiques accumulés en près d'un siècle mettent à l'ordre du jour un nouveau partage des richesses ; l'accès de tous aux savoirs ; un élargissement rénovateur des services publics, dans le cadre d'une appropriation sociale des leviers de l'économie. Cela permettrait une sécurité dans toutes les dimensions de la vie, à commencer par l'emploi et la formation.

La résignation n'est pas à l'ordre du jour, ensemble bâtissons l'avenir.

Bonne année 2006 !

Claude Morineau
Secrétaire Général
Du Syndicat CGT de
la ville de Bourges

CATÉGORIE C : Transfert au 1er Novembre 2005

Vous étiez :					Vous êtes maintenant:					
Échelle 2					->	Nouvelle Échelle 3				
Ech	DURÉE		INDICE			Ech	DURÉE		INDICE	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJ			MAXI	MINI	BRUT	MAJ
1	1 an	1 an	245	275	->	1	1 an	1 an	274	276
2	2 ans	1 an ½	253	275	->	1	1 an	1 an	274	276
3	2 ans	1 an ½	260	275	->	1	1 an	1 an	274	276
4	2 ans	1 an ½	267	275	->	1	1 an	1 an	274	276
5	3 ans	2 ans	277	278	->	2	2 ans	1 an ½	280	279
6	3 ans	2 ans	289	283	->	3	2 ans	1 an ½	290	284
7	3 ans	2 ans	294	287	->	4	3 ans	2 ans	296	288
8	4 ans	3 ans	303	294	->	5	3 ans	2 ans	303	294
9	4 ans	3 ans	314	302	->	7	4 ans	3 ans	324	308
10	4 ans	3 ans	321	306	->	8	4 ans	3 ans	333	315
11	-	-	343	323	->	9	4 ans	3 ans	347	324

Ancienne Échelle 3					->	Nouvelle Échelle 3				
Ech	DURÉE		INDICE			Ech	DURÉE		INDICE	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJ			MAXI	MINI	BRUT	MAJMAJ
1	1 an	1 an	251	275	->	1	1 an	1 an	274	276
2	2 ans	1 an ½	257	275	->	1	1 an	1 an	274	276
3	2 ans	1 an ½	263	275	->	1	1 an	1 an	274	276
4	2 ans	1 an ½	274	276	->	2	2 ans	1 an ½	280	279
5	3 ans	2 ans	290	284	->	3	2 ans	1 an ½	290	284
6	3 ans	2 ans	301	292	->	5	3 ans	2 ans	303	294
7	3 ans	2 ans	311	300	->	6	3 ans	2 ans	314	302
8	4 ans	3 ans	324	308	->	7	4 ans	3 ans	324	308
9	4 ans	3 ans	333	315	->	8	4 ans	3 ans	333	315
10	4 ans	3 ans	347	324	->	9	4 ans	3 ans	347	324
11	-	-	364	337	->	10	-	-	364	337

Ancienne Échelle 4					->	Nouvelle Échelle 4				
Ech	DURÉE		INDICE			Ech	DURÉE		INDICE	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJ			MAXI	MINI	BRUT	MAJ
1	1 an	1 an	259	275	->	1	1 an	1 an	277	278
2	2 ans	1 an ½	268	275	->	1	1 an	1 an	277	278
3	2 ans	1 an ½	277	278	->	2	2 ans	1 an ½	287	282
4	2 ans	1 an ½	294	287	->	3	2 ans	1 an ½	297	289
5	3 ans	2 ans	307	297	->	4	3 ans	2 ans	307	297
6	3 ans	2 ans	320	305	->	5	3 ans	2 ans	320	305
7	3 ans	2 ans	333	315	->	6	3 ans	2 ans	333	315
8	4 ans	3 ans	345	323	->	7	4 ans	3 ans	345	323
9	4 ans	3 ans	360	334	->	8	4 ans	3 ans	360	334
10	4 ans	3 ans	374	344	->	9	4 ans	3 ans	374	344
11	-	-	382	351	->	10	-	-	382	351

Ancienne Échelle 5					->	Nouvelle Échelle 5				
Ech	DURÉE		INDICE			Ech	DURÉE		INDICE	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJ			MAXI	MINI	BRUT	MAJ
1	1 an	1 an	267	275	->	1	1 an	1 an	281	280
2	2 ans	1 an ½	274	276	->	1	1 an	1 an	281	280
3	2 ans	1 an ½	291	285	->	2	2 ans	1 an ½	297	289
4	2 ans	1 an ½	306	296	->	3	2 ans	1 an ½	307	297
5	3 ans	2 ans	321	306	->	4	3 ans	2 ans	321	306
6	3 ans	2 ans	334	316	->	5	3 ans	2 ans	334	316
7	3 ans	2 ans	347	324	->	6	3 ans	2 ans	347	324
8	4 ans	3 ans	363	336	->	7	4 ans	3 ans	363	336
9	4 ans	3 ans	379	348	->	8	4 ans	3 ans	379	348
10	4 ans	3 ans	396	359	->	9	4 ans	3 ans	396	359
11	-	-	427	378	->	10	-	-	427	378

Valeur du Point d'indice à partir du 01/11/2005 : 4,4759 € soit 29,36 Frs

Catégorie C une réforme impliquant Beaucoup de changements pour pas grand chose !

La fusion E2/E3 consiste en un simple **rehaussement des indices de bas d'échelles** afin qu'ils se situent juste au dessus du SMIC harmonisé à son niveau de juillet 2005. Il comprend ensuite une répercussion (déclinaison incontournable) pour les premiers échelons des échelles 3 - 4 et 5. **Mais le dispositif ne touche pas aux indices terminaux.**

Il s'agit donc d'une réforme totalement minimaliste, à laquelle le gouvernement était de toute façon contraint. Opération qui écrase encore davantage l'amplitude des carrières de la catégorie C. Sans compter qu'il faudra renouveler l'opération à brève échéance en fonction des évolutions du SMIC.

L'ensemble du dispositif est inacceptable.

→ Les gains de points d'indices sont particulièrement faibles. En aucun cas, ils ne correspondent à la légitime justice sociale que les personnels concernés sont en droit d'attendre.

→ Ils sont concentrés uniquement sur les premiers échelons des échelles 3, 4 et 5. Ce faisant, ils tassent encore davantage les espaces indiciaires d'une catégorie C déjà complétement écrasée.

→ Les reclassements de l'échelle 2 vers l'échelle 3 se font à indice égal ou supérieur ce qui induit des abaissements d'échelons, **ce qui n'est pas admissible. Un agent d'entretien 4^{ème} échelon est reclassé au premier échelon du nouveau grade d'agent des services techniques. Gain, 1 point d'indice. Soit juste le SMIC.**

Alors que l'ensemble des organisations syndicales ont constaté l'échec des négociations salariales du seul fait du gouvernement.

La délégation de la CGT a rappelé qu'elle demeure favorable aux négociations sur de nombreux dossiers.

Comme elle le fait depuis sa première rencontre avec Christian JACOB, Ministre de la Fonction Publique, notre organisation a confirmé que l'urgence et la priorité étaient l'ouverture concrète des discussions sur le volet salarial, distinct de celui sur les sujets sociaux et statutaires.

En la matière, elle a rappelé ses principales revendications :

- Maintien du pouvoir d'achat pour 2006, par une augmentation de la valeur du point égale à l'inflation prévisible ;
- Mesures de rattrapage de la perte salariale intervenue entre 2000 et 2004.
- Refonte de la grille indiciaire.

Le ministre s'est en outre refusé à faire des propositions chiffrées sur le point d'indice, affirmant qu'il n'avait pour cela aucun mandat du Premier ministre. La balle est clairement dans le camp gouvernemental.

La CGT estime incontournable une prochaine mobilisation des personnels, dans l'unité la plus large possible, afin de contraindre le gouvernement à ouvrir de véritables négociations salariales.

La nouvelle bonification indiciaire

Qui peut être destinataire de la NBI dans la filière administrative ?

Le décret indique que les Agents et Adjointes administratifs exerçant à titre principal des fonctions d'accueil du public perçoivent 10 points d'indice. Il s'agit d'une notion très vague il faut en convenir qui est sujet à de multiples interprétations. Au nom de cela la NBI a toujours été refusée au personnel administratif du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville, lieu qui reçoit le plus de public dans la Mairie. A de nombreuses reprises, lors des Commissions Administratives Paritaires et des Comités Techniques paritaires, nous avons demandé au Maire que cette question soit examinée.

Bien que le message semble avoir été entendu, cette demande reste à ce jour sans réponse. Et pourtant cette revendication est légitime. Il est indispensable que des négociations s'ouvrent, la CGT saura prendre toutes ses responsabilités.

En 2006, le lundi de Pentecôte sera férié

La journée de solidarité instauré par M RAFFARIN, avait conduit la municipalité à choisir le lundi de Pentecôte comme jour travaillé et non rémunéré. En règle générale cette journée se transforma dans l'ensemble du pays par une belle pagaille et marquée par de nombreuses grèves.

Notre ville ne fut pas en reste suite au préavis de grève que nous avons déposé pour protester contre le travail gratuit.

Les solutions toutes faites qui consistent à toujours prélever sur les plus faibles "la France d'en Bas" phrase chère à l'ancien Premier Ministre, a eu pour conséquence une vague de protestation à la hauteur de l'escroquerie de cette initiative.

L'expression : "il vaut mieux prendre aux pauvres, ils sont plus nombreux" est toujours d'actualité mais pendant ce temps, l'impôt pour les plus riches est allégé, l'impôts de solidarité sur les grandes fortunes est également diminuée largement, les cadeaux fiscaux se ramassent à la pelle et pour ces gens là, il ne se passe pas une journée sans que l'on nous demande de verser une larme face aux problèmes qui les accablent...

La solidarité, les salariés savent ce que cela veut dire et ils y sont très sensibles. Cela veut également dire une nouvelle répartition des richesses, pour le maintien et la modernisation des services publics et notamment en direction des personnes âgées.

Ne voulant pas renouveler l'opération de l'an passé **le Maire a choisi de redonner le lundi de Pentecôte mais au passage il nous a piqué un jour de congé.** Une autre manière plus élégante de nous imposer cette journée pour nos anciens qui au passage n'en ont pas encore vue le début d'un euro.

Lundi de Pentecôte, journée de travail gratuit, de nombreux recours ont été déposés au Tribunal Administratif d'Orléans.

Les retenues sur salaire pour fait de grève ce jour là sont elles illégales ? L'affaire est cours d'instruction.

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) de la catégorie C

Beaucoup de collègues s'interrogent sur l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire. Il s'agit d'une transposition par rapport aux primes que nous percevons actuellement, elle officialise la mise en place de l'individualisation des primes.

Trois dispositifs :

1°) **IAT**, transposition du Régime Indemnitare actuel.

2°) **IAT variable**, prise en compte des suggestions particulières afférentes aux responsabilités et postes occupés.

Transposition pour les agents percevant actuellement des compléments de salaires versés sous différentes formes.

3°) **IAT additionnelle**, versement en fin d'année d'une prime exceptionnelle au mérite (assiduité, manière de servir...).

Lors du Comité Technique Paritaire, nous sommes intervenus afin de demander au Maire, mis à part la pagaille que ce dispositif allait mettre dans les services, quel était le montant des crédits prévus à cet effet. Ce dernier indiqua tout simplement que très peu d'argent était budgétisé pour cette part additionnelle.

Donc rien de nouveau pour les salaires, si ce n'est l'introduction d'un complément de rémunération s'appuyant sur des critères dont l'objectivité pourra toujours être mis en doute.

✂.....

Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !

Bulletin d'adhésion

NomPrénom.....Service.....

Pour nous contacter : **Syndicat CGT des Fonctionnaires et agents Territoriaux de la Ville de Bourges**

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3^{ème} étage (ancienne mairie)

Tél/Fax 02-48-57-82-47 – Port 06-72-49-25-60 / permanence tous les lundis

Sites internet : www.spterritoriaux.cgt.fr - www.ud18.cgt.fr